

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 14 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le quatorze juin, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le sept juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

| | |
|------------------------------|---|
| ACHERES | : Monsieur Jean-Pierre HERIN, Conseiller Municipal |
| AIGREMONT | : Monsieur Gilbert DIJON, Maire Madame Marie-Claude MEGE |
| CARRIERES-SOUS-POISSY | : Monsieur Jean MARECHAL, Conseiller Municipal Monsieur Bernard DANEL, Maire Adjoint |
| CARRIERES-SUR-SEINE | : Monsieur Michel MILLOT, Maire Adjoint Madame Marie-Ange DUSSOUS, Maire Adjoint |
| CHAMBOURCY | : Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale Madame Corine MOIZAN, Conseillère Municipale |
| CHANTELOUP les VIGNES | : Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal |
| CHAVENAY | : Madame Myriam BRENAC, Maire Adjoint Monsieur Jean-Marc PROVOST, Conseiller Municipal |
| CRESPIERES | : Monsieur Raymond METZGER, Maire Adjoint |
| FEUCHEROLLES | : Madame Susanne ZSCHUNKE, Conseillère Municipale |
| FOURQUEUX | : Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal |
| HOUILLES | : Monsieur François HEURTEL, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Conseiller Municipal |
| LE MESNIL-LE-ROI | : Monsieur Patrice RAYNAUD, Conseiller Municipal |
| LE PECQ | : Monsieur Michel STOFFEL, Conseiller Municipal |
| LE PORT-MARLY | : Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal |
| LES ALLUETS-LE-ROI | : Monsieur Maxime ROUSSEAU, Conseiller Municipal Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal |
| L'ETANG-LA-VILLE | : Madame Catherine BEKHAZI, Maire Adjoint |
| MAREIL-MARLY | : Madame Danièle JOURDE, Maire Adjoint |
| MARLY LE ROI | : Monsieur Mathieu VINCENDET, Conseiller Municipal |
| MONTESSON | : Madame Joëlle TRIOULLIER, Monsieur Patrick MALLET, |
| MORAINVILLIERS | : Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal |
| ORGEVAL | : Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal |

| | |
|------------------------------|---|
| POISSY | : Madame Michèle de VAUCOULEURS, Maire Adjoint Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | : Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Jean-Pierre MOREL, |
| SAINT-NOM-LA-BRETECHE | : Monsieur Philippe CHIVOT, Maire Adjoint Madame Christine ALLIBERT, Maire Adjoint Madame Muriel MAZARS-FERRARONE, Conseillère Municipale |
| TRIEL-SUR-SEINE | : Monsieur Gilles DENE, Conseiller Municipal |
| VERNEUIL-SUR-SEINE | : Madame Jeanne VALARD, |
| VILLENES-SUR-SEINE | : Madame Yolande BAUDIN, Conseillère Municipale |

Absents excusés :

| | |
|--|--|
| CHAMBOURCY | : Monsieur Didier GUINAUDIE, Maire Adjoint |
| CHAPET | : Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale Madame Rosine THIAULT, Conseillère Municipale |
| CHATOU | : Monsieur Francis PAYA, Conseiller Municipal |
| CHAVENAY | : Monsieur Denis FLAMANT, Maire Madame Frédérique ROTELLI, Conseillère Municipal |
| HOUILLES | : Monsieur Bernard DUCLOS, Maire Adjoint |
| LE MESNIL-LE-ROI | : Monsieur Pierre DEBUE, Conseiller Municipal |
| LE PECQ | : Madame Reine AIRAUDO, Conseillère Municipale |
| LE VESINET | : Madame Raphaëlle KERSTEN, Conseillère Municipale Madame Elisabeth LAGEZE, Conseillère Municipale Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Pierre FIQUET, Conseiller Municipal |
| L'ETANG-LA-VILLE | : Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint Monsieur Henri FREY, Conseiller Municipal |
| MAREIL-MARLY | : Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire Madame Anne DEMEULENAERE, Conseillère Municipale |
| MONTESSON | : Madame Catherine MAUDET, Conseillère Municipale |
| MORAINVILLIERS | : Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal |
| ORGEVAL | : Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal |
| POISSY | : Monsieur Daniel DEBUS, Conseiller Municipal |
| TRIEL-SUR-SEINE | : Monsieur Jean RAFTON, Maire Adjoint Madame Christelle COLNAGHI, Maire Adjoint |
| VERNEUIL-SUR-SEINE | : Monsieur Stéphane FEREC, Conseiller Municipal |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE | : Monsieur Roger BREVAUT, Conseiller Municipal Monsieur Daniel TURCK, Maire Adjoint Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal |

Procurations :

MORAINVILLIERS

: Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal à Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal,

ORGEVAL

: Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal à Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal

Communes absentes :

CHAPET
 CHATOU
 CROISSY-SUR-SEINE
 LE VESINET
 MAISONS-LAFFITTE
 MEDAN
 VERNOUILLET
Et la
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES COTEAUX DE SEINE

| | |
|---|----|
| Nombre de communes | 34 |
| + 1 Communauté de Communes | 1 |
| Quorum | 38 |
| Délégués présents | 40 |
| Délégués comptant pour le quorum | 39 |
| Procurations | 2 |
| Nombre de votants * | 41 |
| Pour le Compte Administratif 2009 | 40 |
| Nombre de votants (Le Président sorti) | |

Réunion du 14 JUIN 2010

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le **Président** ouvre la séance à 18h45.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Monsieur RAYNAUD de la Commune du Mesnil-le-Roi, comme Secrétaire de Séance. Le Président fait part des deux procurations reçues.

L'ordre du jour est le suivant :

- Procès-verbal des comités des 16 février et 23 mars 2010
- Compte rendu des actes du Président
- Compte Administratif 2009
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2009
- Compte de Gestion 2009
- Bilan d'activité Fourrière 2009
- Avenant n° 1 avec la société EUROVIA
- Questions diverses

PROCES-VERBAL DU COMITE DES 16 FEVRIER ET 23 MARS 2010

Ces deux compte-rendus ont été expédiés en même temps en raison de la charge de travail du Syndicat.

Ils sont toutefois soumis au vote du Comité l'un après l'autre. Les principaux dossiers étaient le DOB et le bilan du CEDAT lors de la séance du 16 février ; le budget primitif a été approuvé à la séance du 23 mars.

Sans observation, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES DU PRESIDENT

Signature, le 10 mai 2010, avec la Société Remorquage Dépannage VIALLE d'un avenant au contrat de transport signé le 9 mai 2007.

Cet avenant intervient suite au changement de Gérant au sein de ladite Société.

Signature, le 19 mars 2010, avec Carrefour Hypermarchés France d'un contrat de dons de nourriture pour les animaux. Il s'agit de denrées alimentaires encore consommables par des animaux mais impropres à la consommation humaine.

Le SIVOM, Collecteur, agit sous son entière responsabilité pour la prise en charge, le transport, l'enlèvement et l'utilisation des produits.

Les opérations de dons à titre gratuit prévues par le contrat ne constituent en aucun cas une obligation pour le magasin Carrefour et pourront être interrompues à tout moment.

Signature, le 6 avril 2010, avec la SARL « Rue des Vignes », représentée par Monsieur Alexandre GOLOVKO, d'une convention d'assistance technique et administrative pour des prestations de viticulture (entretien de la vigne intercommunale) et œnologiques (vendanges et vinification) : encadrement des agents communaux, définition du calendrier des différentes opérations. Il s'agit d'un renouvellement.

Coût annuel: 4 873,88 € HT soit 5 829,16 € TTC.

Durée de la convention : 1 an renouvelable sans que la durée totale excède 3 ans.

Le Président signale la date retenue pour les vendanges qui auront lieu le mardi 21 septembre, avec un peu plus de faste qu'habituellement puisque le SIVOM fêtera les 10 ans de la plantation de la vigne.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

I - PRESENTATION GENERALE

Le Compte Administratif 2009 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples présente globalement les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

| | | REALISATIONS | % |
|----------|--------------|--------------|----------|
| DEPENSES | 3 898 207,41 | 3 515 462,79 | 90,18 % |
| RECETTES | 3 898 207,41 | 3 917 303,97 | 100,49 % |

La section de Fonctionnement présente donc un excédent de 401 841,18 €.

Section d'Investissement

| | PREVISIONS | REALISATIONS | RESTE A REALISER |
|----------|------------|--------------|------------------|
| DEPENSES | 713 556,35 | 77 737,17 | 88 897,93 € |
| RECETTES | 713 556,35 | 75 389,37 | |

La section d'investissement présente un déficit brut de 2 347,80 €. Les restes à réaliser en dépenses sont de 88 897,93 €. La section est donc déficitaire de 91 245,73 €.

II – PRINCIPAUX ASPECTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Les points forts de ce Compte Administratif 2009 sont les suivants :

1°- Globalement

- Le montant élevé des rôles supplémentaires reçus, 177 691 € au total, qui sont répartis sur l'ensemble des sections et participent aux excédents constatés qui serviront aux investissements à réaliser.

2°- pour la Fourrière

- augmentation du coût de fonctionnement essentiellement liée à l'activité (remorquages, experts) et aux frais de personnel (4^{ème} poste à la fourrière sur ¾ d'année)

- baisse des recettes d'activité liée à la chute du prix de revente des véhicules
- compensation par les rôles supplémentaires

Le Président informe les Elus que les membres du Bureau ont retenu la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne pour les travaux de mise aux normes de la Fourrière. Cet emprunt sera divisé en deux lots, le premier sera un emprunt à court terme de 85 000 €, remboursable sur deux ans maximum. Le fonds de compensation de TVA versé sur N+1 et non sur N+2 (suite à la signature d'une convention avec l'Etat) servira à rembourser ce prêt à court terme. Le deuxième lot est un emprunt qui s'élève à 175 000 € sur 15 ans. Cette somme servira à couvrir ce qu'il manque au regard des fonds propres d'investissement.

3°- Pour l'aire d'accueil des gens du voyage

- cette opération doit être financée par emprunt mais cet emprunt n'a pas été conclu, volontairement, en décembre 2009 compte tenu du retard sur la mise à disposition du terrain,
- pour cette raison, certaines dépenses et des engagements ont été faits sur la section Fourrière et seront régularisés sur 2010.

III - ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Comme pour le Budget Primitif, les résultats du Compte Administratif sont présentés pour chaque section syndicale.

A / CENTRE D'AIDE AUX TOXICOMANES

Section de fonctionnement

Dépenses

Elles concernent :

- | | | |
|--|---|--------------------|
| ▪ une quote-part des frais de secrétariat pour | → | 4 747,08 € |
| ▪ la subvention versée au CEDAT pour le financement du poste de secrétariat pour | → | 26 868,40 € |
| Soit un total de | → | <u>31 615,48 €</u> |

Recettes

Les recettes sont constituées :

- | | | |
|--|---|--------------------|
| ▪ des participations des communes, fiscalisées et budgétisées pour | → | 37 261,00 € |
| ▪ de l'excédent antérieur reporté pour | → | 253,82 € |
| Soit un total de | → | <u>37 514,82 €</u> |

Cette section constate un excédent de fonctionnement de 5 899,34 €.

B / FOURRIERE

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général ▶ **120 793,91 €**

Ce chapitre est constitué de dépenses diverses :

- **Compte 60**

Les achats non stockés liés au fonctionnement de la fourrière, dont l'énergie et l'alimentation des animaux →

Ces comptes sont un peu en baisse par rapport à 2008 → 15 801,84 €

• **Compte 61**

Essentiellement les travaux d'entretien, les assurances et les contrats de maintenance → 20 996,71 €

• **Compte 62**

✓ Honoraires divers (frais de vétérinaires et expertises automobiles

✓ Remorquage des véhicules

Pour un total de → 83 518,36 €

▪ **Compte 63** → 477,00 €

Chapitre 012 – Frais de personnel ▶ **210 628,14 €**

Ce chapitre est en forte hausse puisqu'il constate en particulier la création du 4^{ème} poste

Ce total regroupe :

✓ La quote-part des frais de secrétariat des Syndicats (ligne 6218) pour → 79 512,51 €

✓ Les frais du personnel de remplacement couvrant les périodes d'absence du gardien pour → 1 725,71 €
Ces frais ne devraient plus exister l'année prochaine suite au recrutement d'une quatrième personne.

✓ Les salaires et charges de quatre employés (compte 64) pour → 129 389,92 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ▶ **32 343,01 €**

Sur ce chapitre ont été imputées :

✓ Les indemnités des élus et les charges correspondantes pour → 23 343,01 €

✓ La participation versée à la SPA pour le transport et l'identification des animaux 9 000,00 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles ▶ **444,92 €**

Il s'agit d'annulation de titres et quelques exonérations de frais de fourrière, hors les amendes qui ne sont pas du ressort du Syndicat.

Chapitre 042 - Dotations aux amortissements ▶ **7 329,65 €**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 371 539,63 €, + 15,18 % au total par rapport à 2008.

Recettes

Chapitre 73 – Impôts et taxes ▶ **193 108,86 €**
dont 89 690 € de rôles supplémentaires

L'arrivée d'Andrésy et d'Ecquevilly en tant que Communes adhérentes augmentera, en 2010, le montant de ce chapitre, précise le Président.

Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations ▶ **50 718,22 €**

Ce sont les cotisations budgétaires, la participation des autres Syndicats aux frais de fonctionnement du photocopieur (1 585,89 €) et la participation des autres sections pour les indemnités des élus (5 835,65 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante ▶ **188 398,82 €**

Ce chapitre regroupe les recettes propres à l'utilisation de la fourrière :

- Location des emplacements pour caravanes → 11 353,00 €
- Droit de garde des véhicules → 161 514,32 €
Dont :
 - ✓ 82 556,60 € en provenance des particuliers
 - ✓ 3 761,90 € en provenance des Tribunaux pour les affaires judiciaires
 - ✓ 35 664,82 € en provenance du service des Domaines
 - ✓ 32 818,00 € : vente d'épaves
 - ✓ 6 713,00 € : vente de ferraille
- droit de garde des animaux → 13 091,40 €
- droits de dépôt en chambre froide → 2 440,10 €

L'ensemble de ce chapitre est en légère diminution par rapport à 2008, les meilleures recettes en provenance des particuliers (+5 000 €), du Service des Domaines (+16 000 €) ne suffisent pas à compenser la baisse de la vente des épaves (- 32 000 €)

Chapitre 013 – Atténuation de charges ▶ **4 630,13 €**

Il correspond à des remboursements de l'assurance du personnel suite à un arrêt de maladie

Chapitre 77 – Produits exceptionnels ▶ **129,03 €**
Remboursements sinistre et contravention

Chapitre 002 – Résultat antérieur reporté pour ▶ **190 782,60 €**

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 436 985,06 € ce qui génère un excédent de 65 445,43 €. Compte-tenu de la reprise du résultat antérieur, le total des recettes de fonctionnement est de 627 767,66 €.

La section de fonctionnement génère donc, pour la fourrière, un excédent de 256 228,03 € dont une partie servira à payer la mise aux normes.

Section d'Investissement
Dépenses

Elles sont constituées par :

- Quelques acquisitions sur le Chapitre 21 pour → 2 853,30 €
(ordinateur – véhicule – taille haies)
- des travaux sur le Chapitre 23 pour → 24 628,63 €

Ils concernent :

- les premières dépenses pour les travaux, en particulier la maîtrise d'œuvre pour 17 093,83 €

- des dépenses concernant l'aire d'accueil des gens du voyage pour 7 534,80 €

Au total les dépenses d'investissement sont de 27 481,93 €

Recettes

La section d'investissement est alimentée, en 2009 par :

| | | |
|--|---|--------------------|
| • le FCTVA | → | 6 139,00 € |
| • la recette provenant de la dotation aux amortissements | → | 7 329,65 € |
| • l'excédent d'investissement reporté pour un montant de | → | 16 891,82 € |
| Soit un total de | → | <u>30 360,47 €</u> |

L'excédent brut est donc de 2 878,54 €.

Les restes à réaliser sont de 87 462,73 € en dépenses ; sur ce montant 43 135,37 € concernant le projet fourrière et 44 327,36 € le projet aire d'accueil des gens du voyage.

C / CENTRE DE SECOURS

Le Président rappelle que le projet de faire appel directement aux Communes pour la contribution aux dépenses et ainsi de cesser, pour le SIVOM, de servir de « boîte aux lettres » est toujours en réflexion ; cette pratique existe encore dans le Département avec d'autres SIVOM.

Section de fonctionnement Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général ▶ 878,06 €

Ce chapitre concerne les quelques fournitures de bureau et dépenses internes

Chapitre 012 – Charges de personnel ▶ 107 177,22 €

On y retrouve :

- le remboursement du personnel mis à disposition par la Ville (3 500,97 €)
- le remboursement du 13^{ème} mois des Sapeurs-Pompiers pour 2009 - 103 676,25 € (contre 98 974,10 € en 2008)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ▶ 2 934 311,74 €

Ce chapitre représente la plus grosse dépense de la section Centre de Secours avec :

- la participation aux indemnités de fonction des élus → 2 334,30 €
- la participation versée au Service Départemental d'Incendie (pour mémoire 2 841 973,48 € en 2008) → 2 931 977,44 €

Chapitre 66 – Charges financières ▶ 3 258,31 €

Cette somme représente les intérêts de la dette et les ICNE.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections ▶ **12 286,93 €**

Ces écritures constatent l'amortissement comptable de la participation pour l'extension du Centre de Secours.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 057 912,26 €

Recettes

Chapitre 73 – Impôts et taxes ▶ **2 892 396,22 €**

Cette somme représente les cotisations fiscalisées par les communes dont 77 000 € de rôles supplémentaires.

Chapitre 74 – Subventions et participations ▶ **263 287,08 €**

Ce sont les cotisations budgétisées des communes

Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté **23 069,49 €**

Les recettes globales de l'exercice sont de 3 155 683,30 € ; avec l'excédent reporté, elles s'élèvent à la somme de 3 178 752,79 € soit une réalisation de 100 %.

L'excédent de la section de fonctionnement est de 120 840,53 €, dont une partie devra couvrir le déficit de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre 16 – Emprunts et dettes ▶ **45 453,01 €**

Cette somme concerne le remboursement des emprunts.

Chapitre 001 – Résultat antérieur reporté ▶ **31 133,67 €**

Les dépenses de la section d'investissement sont globalement de 76 586,68 €.

Recettes

Les recettes figurent aux chapitres suivants :

Chapitre 10 – Excédent de fonctionnement capitalisé ▶ **31 133,67 €**

OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 040)

Il s'agit de la dotation des charges à répartir pour ▶ **12 286,93 €**

L'ensemble des recettes s'élève à la somme de 43 420,60 €. La section d'investissement est donc déficitaire de 33 166,08 €.

D / GESTION DES VIGNES

Section de fonctionnement

Dépenses

Les principaux postes de dépenses concernent :

- des charges à caractère général pour —————▶ 13 643,74 €
dont des acquisitions de petit matériel et produits, les honoraires de l'œnologue, la location du terrain et une nouvelle participation pour occupation du domaine national lors des vendanges
- une quote-part des frais de personnel —————▶ 7 204,41 €

| | | |
|---|--------|------------|
| • une participation aux indemnités des élus | —————> | 2 334,30 € |
| • la dotation aux amortissements | —————> | 6 310,44 € |

L'ensemble des dépenses de la section s'élève à 29 492,89 €

Recettes

Ce sont :

| | | |
|--|--------|-------------|
| • les participations des 2 communes membres et des rôles supplémentaires (3 000 €) | —————> | 25 000,00 € |
| • la reprise du résultat de l'exercice antérieur pour | —————> | 16 885,21 € |
| • un remboursement de l'assurance | —————> | 60,29 € |

Le total des recettes de la section est de 41 945,50 €

L'excédent de la section de fonctionnement est de 12 452,61 €.

Section d'investissement

Dépenses

Aucune dépense d'investissement n'a été constatée sur 2009

Recettes

Les recettes sont les suivantes :

| | | |
|----------------------------------|--------|--------------------|
| • le FCTVA | —————> | 324,00 € |
| • la dotation aux amortissements | —————> | 6 310,44 € |
| • le résultat antérieur reporté | —————> | 26 107,53 € |
| Soit un total de | —————> | <u>32 741,97 €</u> |

La section d'investissement présente donc un résultat excédentaire de 32 741,97 €.

E / AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Section de fonctionnement

Dépenses

Elles concernent :

| | | |
|--|--------|--------------------|
| ➤ Une quote-part des frais de personnel pour | —————> | 23 735,38 € |
| ➤ Une participation aux indemnités des élus pour | —————> | 1 167,15 € |
| Soit un total de | —————> | 24 902,53 € |

Recettes

Elles sont constituées par la participation fiscalisée des communes pour un total de 31 323,20 €

L'excédent de la section de fonctionnement est de 6 420,67 €

Section d'investissement

Dépenses

Ces dépenses concernent uniquement les frais d'annonces relatives aux procédures de marchés pour → 4 802,23 €

Recettes

Il n'y a aucune recette constatée puisque l'emprunt qui devait être réalisé n'a pas été constaté sur 2009 compte tenu de l'incertitude sur le terrain.

La section d'investissement est déficitaire de 4 802,23 €.

Compte tenu d'un reste à réaliser pour 1 435,20 €, le montant à couvrir est de 6 237,43 €.



L'ensemble du SIVOM présente globalement les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 401 841,18 €,
- un déficit d'investissement de 2 347,80 € ; des restes à réaliser, pour 88 897,93 €.

Les résultats constatés du Compte Administratif 2009 sont arrêtés aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|----------|---|----------------|
| DEPENSES | → | 3 515 462,79 € |
| RECETTES | → | 3 917 303,97 € |
| EXCEDENT | → | 401 841,18 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | |
|----------|---|-------------|
| DEPENSES | → | 77 737,17 € |
| RECETTES | → | 75 389,37 € |
| DEFICIT | → | 2 347,80 € |

Le Président rappelle qu'il se retirera au moment des opérations de vote. Le Président donne la parole aux membres.

Monsieur CORNEZ s'étonne que les 129 389 € inscrits pour les salaires et charges de la Fourrière représentent quatre postes.

Il s'agit de trois postes en année pleine et d'un poste sur les trois quarts d'un exercice, répond **le Président**.

Cette confirmation évitera des questions pour 2010. **Monsieur CORNEZ** souligne que l'estimation donnée pour quatre postes était autour de 150 000 € l'année.

Concernant l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV), **Monsieur LAMY** informe des difficultés rencontrées avec la Ville de Paris, qui elle même réagit en fonction des positions de la Ville de Conflans. Les Gens du voyage qui ont des enfants pourraient être amenés à envoyer leurs enfants à l'École à Conflans, c'est ce qui inquiète la Ville

de Conflans. Ce point a pourtant été bien défini indique Monsieur LAMY : ces enfants seront sur le territoire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et en tant que Saint-Germanoises, ils auront les mêmes droits que les autres Saint-Germanoises. Interlocuteur, Monsieur LAMY soulignera de nouveau ces éléments par un courrier qu'il adressera aux concernés.

Par ailleurs, sur le plan financier et au-delà de la quote-part engagée sur cette Section, Monsieur LAMY souhaite que la Ville de Saint-Germain-en-Laye soit remboursée par les autres Communes au prorata des dépenses qu'elle exposera au nom de l'ensemble des Communes bénéficiaires de cette AAGV. Il ajoute qu'il serait regrettable que ce problème qui est plutôt d'ordre politique fasse perdre les aides de l'Etat ; la date butoir a été fixée au 1^{er} mai. Le permis de construire est en cours d'instruction, cela étant ce dernier ne pourra pas être délivré sans délibération du Conseil de Paris.

Afin de connaître les raisons de cette désapprobation, le Sous-préfet avait, avant son départ, organisé une réunion ; le Maire de Conflans s'est fait représenté par sa Chef de Cabinet. Un compte-rendu et une lettre ont été adressés au Maire de Conflans par le Sous-préfet qui a exprimé son étonnement, informe **le Président**. Les cinq Maires concernés ont signé collégalement un courrier destiné au Maire de Paris, auquel le Président s'est adjoint ; à ce jour il n'y a pas eu de retour. Madame la Préfète rencontrée par le Président est prête à intervenir si aucune réponse n'est reçue.

Le Président ajoute que pour la gestion des enfants sur le plan scolaire et des familles sur le plan social, un groupe de travail a été constitué avec l'ensemble des intervenants (adjoints aux affaires scolaires et aux affaires sociales, et les cinq Maires des Communes), un accord de principe a été entendu sur la répartition des charges qui seraient imputées en fonction des places et du nombre d'habitants, les modalités de calcul seraient à préciser. Ce consensus a été acté dans une convention afin de gommer les craintes de la Ville de Conflans, c'est pourquoi ce « coup de frein » sur le dossier de l'AAGV est décevant.

Monsieur LAMY se demande dans quelle mesure une Commune tierce peut bloquer un accord qui a été négocié et qui a fait l'objet d'une « semi-formalisation » par la Ville de Paris ; cet accord est conforme au plan Départemental arrêté par Madame la Préfète en application des Lois Besson. Monsieur LAMY espère que ce blocage va se régler.

Concernant la Section « Centre de Secours », Monsieur LAMY s'interroge sur l'augmentation non négligeable de la participation versée au SDIS.

Le Président répond que cette augmentation de 3 % est liée probablement à celle des populations ; Madame MUNNIA ne peut le confirmer. Le Président rappelle que dans ce domaine, seul le Conseil Général est habilité à intervenir.

Selon **Monsieur LAMY**, tenir compte de la population n'aurait pas de sens, les participations des Communes sont appelées au regard d'un budget arrêté ; il ne peut y avoir de hausse automatique sans qu'elle soit justifiée par un besoin budgétaire. Monsieur LAMY souhaite que Département précise la façon dont ces sommes significatives sont appelées.

Le Président souligne que ces informations sont à réclamer au SDIS qui appelle directement la contribution aux communes et aux intercommunalités ; le SDIS négocie avec le Département la part budgétaire allouée en fonctionnement comme en investissement (locaux). Le Président rappelle que dans les règles de calcul établies lors de la départementalisation, la part des communes était figée, seule la part du Département était variable ; reste à savoir sous quelle forme. Le Président sollicitera le Colonel DENIN à ce propos.

Monsieur MARECHAL relève que les prévisions de dépenses et recettes en section d'investissement sont bien plus importantes que les réalisations (présentation générale du budget).

La différence est liée à l'emprunt qui n'a pas encore été contracté, rétorque le **Président**, il apparaîtra sur l'exercice 2010.

Sans autre observation, le Président cède sa place au Doyen de l'Assemblée, Monsieur DIJON.

Monsieur DIJON rappelle les résultats constatés de l'exercice 2009 indiqués plus haut.

Monsieur DIJON donne de nouveau la parole aux Elus qui souhaitent la prendre. Sans autre commentaire, Monsieur DIJON propose au Comité Syndical de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2009.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur DIJON remercie l'Assemblée, le Président reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2009

Les résultats du Compte Administratif 2009 sont les suivants :

1 / SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | |
|---|--------|-------------|
| ▪ Dépenses | —————> | 77 737,17 € |
| ▪ Recettes | —————> | 75 389,37 € |
| ▪ Résultat : <u>déficit</u> | —————> | 2 347,80 € |
| ▪ Résultat compte tenu des restes à réaliser : déficit | —————> | 91 245,73 € |

2 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|------------------------------|--------|----------------|
| ▪ Dépenses | —————> | 3 515 462,79 € |
| ▪ Recettes | —————> | 3 917 303,97 € |
| ▪ Résultat : <u>excédent</u> | —————> | 401 841,18 € |

Le Président propose, au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et pour chaque section, conformément à la répartition suivante :

1° - Centre d'Aide aux Toxicomanes

| | | |
|---------------------------------------|--------|------------|
| ▪ Excédent | —————> | 5 899,34 € |
| ▪ Report en section de fonctionnement | —————> | 5 899,34 € |

2° - Fourrière

| | | |
|---|--------|--------------|
| ▪ Excédent | —————> | 256 228,03 € |
| ▪ Report en section de fonctionnement | —————> | 171 643,84 € |
| ▪ Affectation à la section d'investissement | —————> | 84 584,19 € |

3° - Centre de Secours

| | | |
|------------|--------|--------------|
| ▪ Excédent | —————> | 120 840,53 € |
|------------|--------|--------------|

| | | |
|---|--------|-------------|
| ▪ Report en section de fonctionnement | —————> | 87 674,45 € |
| ▪ Affectation à la section d'investissement | —————> | 33 166,08 € |
| 4° - Gestion des Vignes | | |
| ▪ Excédent | —————> | 12 452,61 € |
| ▪ Report en section de fonctionnement | —————> | 12 452,61 € |
| 5° - Aire d'accueil des gens du voyage | | |
| ▪ Excédent | —————> | 6 420,67 € |
| ▪ Report en section de fonctionnement | —————> | 183,24 € |
| ▪ Affectation à la section d'investissement | —————> | 6 237,43 € |

Ces résultats seront repris au Budget Supplémentaire 2010.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2009 telle que présentée ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2009

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples ayant transmis son Compte de Gestion 2009, il convient d'approuver ce document comptable dont les opérations et les résultats sont en tous points conformes à ceux de notre Compte Administratif 2009.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2009.

BILAN D'ACTIVITE FOURRIERE 2009

Comme chaque année, le bilan d'activité de la Fourrière Intercommunale est présenté en même temps que le compte administratif de l'année concernée.

Les points caractéristiques sur les 37 communes adhérentes (dont les 3 composant la Communauté de Communes) de l'année 2009 sont les suivants :

1. Concernant le nombre de véhicules reçus, on constate :

Après avoir connu une diminution importante en 2008 (- 7,01 %), le nombre d'entrées augmente de nouveau de 3,53 %.

Cette augmentation se reflète sur environ 51 % des communes, contre 30 % en baisse et 19 % sont stables.

La ville qui a le nombre d'entrées le plus important a, cette année encore, connu une diminution : - 13,86 % contre - 27,25 % en 2008.

Le mois de septembre a enregistré le nombre d'entrées le plus important : 164 contre 124 en 2008. Les pics d'entrées se concentrent autour des mois de mars, avril et septembre, octobre.

Par contre le nombre de véhicules repris par leur propriétaire ne cesse de diminuer depuis 3 ans : 39,45 % contre 42,73 % en 2008 (45,5 % en 2007). Ce qui signifie que le nombre de véhicules restant à la charge du SIVOM ne cesse de s'accroître : 56,75 % à évacuer en lots d'épaves.

Quant à la répartition des entrées par commune, le constat reste identique aux années antérieures : sept villes se distinguent par leur nombre d'entrées qui concentrent à elles seules 69,65 % de l'activité.

2. Pour les deux roues :

La Fourrière a enregistré 75 entrées en 2009 contre 66 en 2008, soit une légère augmentation.

Seulement 15 de ces deux roues ont été repris, 60 abandonnés. Aucun deux roues n'a été remis au service des Domaines pour aliénation ; le service des Domaines ne vend que les véhicules immatriculés.

Sur 37 communes adhérentes, 13 sont concernées en 2009 par les mises en fourrière de deux roues contre 9 en 2008.

3. En ce qui concerne les chiens (dits gentils et dangereux) :

Le nombre d'animaux accueillis en 2009 connaît une baisse importante :
- 17,27 % contre - 4,64 % en 2008 alors qu'il était en augmentation de 9,11 % en 2007.

Cette diminution importante se retrouve également sur le nombre des animaux transférés à la SPA : - 28,20 % contre + 3,53 % en 2008.

A contrario, le nombre de chiens remis à leur propriétaire progresse ; il est de 71,76 % contre 66,42 % en 2008.

Ce constat à la baisse est aussi noté pour les chiens classés dangereux : - 36,66 %.

4. Quant aux chats :

La tendance s'inverse : + 8,09 % du nombre de chats accueillis contre -16,66 % en 2008. Pour ces animaux, le nombre d'abandons reste toujours élevé, cependant 61,67 % sont repris par la SPA pour adoption.

En conclusion :

L'année 2009 constate une légère augmentation de son activité sur la partie automobile, contrairement à la partie chenil qui a diminué de manière plus conséquente : 71 chiens en moins.

Toutefois, la Fourrière Intercommunale connaît un alourdissement des procédures administratives au fil des ans : CERFA à renseigner pour tous les véhicules vendus en lots d'épaves (au moment de leur sortie) et vérification de tous les CERFA remis par les destructeurs ou les broyeurs après réalisation de l'opération physique, rapports d'expertise plus détaillés.

Il faut aussi noter que les agents de la Fourrière sont de plus en plus sollicités par les communes adhérentes aussi bien sur les procédures d'enlèvement (PM mais aussi PN), sur le suivi des véhicules ainsi que pour l'établissement de statistiques, mais aussi sur la rédaction des arrêtés pour les chiens dits dangereux ou mordeurs avec une législation qui ne cesse d'évoluer.

Monsieur LAMY constate que 6 communes - Aigremont, Chavenay, Feucherolles, Le Vésinet, Montesson et Saint-Nom-la-Bretèche - n'ont enregistré aucune entrée de véhicule sur l'année ; y compris animaux et deux roues pour Aigremont. Monsieur LAMY demande si cette faible activité est régulièrement observée avec certaines Communes du Syndicat.

Certaines petites Communes connaissent effectivement une faible activité, confirme le **Président**, Fourqueux dont il est Maire est également concernée. Cela étant, cette faible activité s'explique aussi par la concurrence des garages disposant d'un agrément.

Ce sont les services de Police qui choisissent de faire appel à ces garages privés agréés, complète **Madame MUNNIA**.

Le Président a d'ailleurs fait part de cette situation au nouveau Commissaire en lui soulignant qu'il était important de privilégier le fonctionnement de la Fourrière Intercommunale qui rend un service de qualité à la population à un coût inférieur à celui du privé.

Il est indiqué que pour Chavenay et Saint-Nom-la-Bretèche cela correspond à une absence totale d'activité.

Monsieur DIJON signale que pour sa Commune, Aigremont, l'intervention personnelle auprès du propriétaire est privilégiée.

Cette réalité n'est pas celle des Villes de Montesson et du Vésinet : les polices Municipales font directement appel à un garage privé connu du SIVOM ; la baisse des véhicules provenant de Saint-Germain-en-Laye s'expliquerait aussi par l'intervention de cette dernière, regrette **le Président**.

Madame TRIOULLIER pense qu'il existe une convention entre la Ville de Montesson et le Garage MCD ; cette société intervient également sur le territoire du Vésinet. Madame TRIOULLIER informe qu'elle a évoqué ce problème avec Monsieur BEL, ce garage est situé sur la Commune de Montesson.

Il est précisé que Montesson revient depuis quelques temps à la Fourrière (pour les demandes d'enlèvement faites par la Police Municipale).

Madame de VAUCOULEURS est affolée par le chiffre donné sur les animaux en chambre froide : 492.

Beaucoup de ces animaux sont apportés par les vétérinaires ne disposant pas d'installation dans leur cabinet ou les services techniques pour les animaux morts sur la voie publique, informe **Madame MUNNIA**, ce chiffre n'est pas celui des euthanasies. Ces animaux morts sont ensuite récupérés par une société d'équarrissage agissant en vertu d'un contrat signé avec le Département.

La crémation des animaux de compagnie n'est pas assez développée, d'où un apport extérieur assez important, ajoute **le Président**.

Monsieur CORNEZ revient sur l'alourdissement des procédures administratives et il propose de cesser d'y répondre sous la forme actuelle mais en informatisant la procédure par exemple. Monsieur CORNEZ pense que le Syndicat doit lutter contre la surenchère administrative, elle coûte chère à tout le monde et c'est une contrainte désagréable.

Le Syndicat lutte avec ses moyens, mais il est difficile de s'opposer à la Préfecture qui impose des procédures bien précises dans le cadre des activités de la Fourrière ; ne pas les respecter revient à se mettre hors la loi, ce que ne veut pas **le Président**.

Un courrier pourrait être adressé en ce sens à la Préfecture, reprend **Monsieur CORNEZ**, leur demandant de simplifier le système. La dématérialisation doit aussi avancer, le SIVOM peut montrer l'exemple, il faut être combatif !

L'agrément de gardien de fourrière implique l'application d'un cahier des charges et un certain nombre de règles, les statistiques en font partie. **Madame MUNNIA** souligne également le rôle des Agents de la Fourrière vis-à-vis des agents de polices nationales et municipale. Au sein de la Police Nationale, les équipes changent énormément en plus des

rotations normales jour/nuit, au sein des Polices Municipales ces changements sont moindres mais réels ; ce sont souvent les agents de la Fourrière qui informent les agents de police sur les procédures de mise en fourrière ou des modifications du Code de la Route (délais de fourrière, tarifs). Le turnover au sein des commissariats génère un manque de suivi manifeste des mises en fourrière.

AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIETE EUROVIA

La Commission des Achats avait sélectionné, lors de l'analyse des offres pour les travaux de mise aux normes de la Fourrière Intercommunale (partie fourrière automobile), l'Entreprise Eurovia pour un montant de 264 305,45 € HT alors que l'estimation était de 347 000 € HT, soit une moins-value de près de 83 000 € HT.

Ces travaux comprenaient pour l'essentiel la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures afin de préserver l'environnement en cas de stockage de véhicules à risques, la création d'une zone supplémentaire de stockage et la réfection des voiries.

Depuis, la commune de Poissy a demandé la mise en place d'un réseau séparatif des eaux pluviales et des eaux usées. Cette requête a été satisfaite mais elle représente un coût supplémentaire d'environ 20 000 €HT. Pour l'instant l'ensemble des eaux se déversent dans le réseau unitaire de la rue de la Bidonnière mais deux regards ont été installés afin d'anticiper le raccordement sur un futur réseau séparatif dans cette voie.

Au niveau des terrassements sur la partie créée, des mètres cubes de grave supplémentaires ont été nécessaires pour 5 700 €.

En outre, il s'avère que le réseau électrique du site est vétuste et qu'il convient, comme prévu initialement, de le remplacer. Si les réseaux, boîtes de raccordement et armoires ont bien été prévus lors du dossier de consultation des entreprises, des modifications ont été demandées en cours de chantier comme la mise en place d'un variateur d'intensité pour diminuer l'éclairage pendant la nuit ainsi que le changement du type d'ampoules. De plus, il semble que la puissance fournie par ERDF ne soit pas assez conséquente et qu'il sera nécessaire de souscrire un abonnement au tarif jaune (+ 36 Kva).

De plus, afin d'assurer un fonctionnement optimal de la vidéosurveillance, il est nécessaire d'ajouter un mât et, par voie de conséquence, son câblage d'alimentation pour capter les véhicules au niveau de la barrière d'entrée de la fourrière. L'équipement permettra de visualiser la plaque d'immatriculation. En outre, Yvelines Santé Travail, suite à une visite sur site, a demandé l'installation d'une caméra de sécurité dans la partie chenil ; profitant des interventions en cours, les fourreaux ont d'ores et déjà été prévus ce qui évitera de nouvelles tranchées sur les surfaces rénovées. Le coût de tous ces travaux liés à la partie électrique est estimé à environ 21 000 € HT.

La somme des coûts supplémentaires actuellement connus est de 47 025,92 € HT soit un total de 311 331,37 € HT ; ce montant total des travaux reste malgré tout inférieur à l'estimation de base.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer, avec l'entreprise EUROVIA, l'avenant n° 1 reprenant ces plus-values et tous les documents s'y rapportant.

Monsieur RAYNAUD est un peu surpris par la demande de la Ville de Poissy sur la mise en réseau d'un séparatif des eaux pluviales et des eaux usées, alors que la superficie de la Fourrière est suffisante pour une rétention des eaux pluviales à la parcelle.

Les réseaux séparatifs sont de plus en plus exigés par les communes et mis en œuvre dans les nouvelles constructions (à la parcelle) ; cette exigence correspond au développement

durable. Il ne faut pas oublier que le coût du traitement de l'eau de pluie est très élevé quand il est réalisé de la même façon que celui des eaux usées, rétorque **le Président**.

Madame ALLIBERT souhaite connaître l'état d'avancement des travaux ainsi que la date d'inauguration.

La visite et l'inauguration des travaux pourraient avoir lieu courant septembre, en espérant que le temps s'y prête. Les travaux de bitume ont été retardés par les fortes pluies de ces derniers jours ; cela étant cette partie devrait être achevée avant l'arrivée des forains de la Fête des Loges sur le site (décalée au lundi 21 juin). En dehors de l'éclairage, de la vidéosurveillance et des clôtures, le gros œuvre est terminé (tranchées, fourreaux, regards, bac de rétention enterré) signale **le Président**. L'ensemble de ces travaux de mise aux normes devraient permettre au Syndicat de bénéficier d'un agrément définitif et non plus d'agréments provisoires comme ça l'est depuis plus de dix ans.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition susmentionnée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas de questions diverses, le Président lève la séance à 19h40